

Elections pour le Conseil national en 1976

Le renouvellement du Conseil national devant avoir lieu, conformément aux statuts, au cours du 1^{er} trimestre 1976, nous rappelons :

- que les élections s'effectueront au sein des sections et des groupes pendant cette période ;
- que les sections et les groupes seront représentés en proportion du nombre de leurs membres adhérents.

Le calcul sera fait au 31 décembre 1975 sur la base des cotisations 1975.

Nous demandons aux retardataires de se mettre en règle et aux présidents des groupes et des sections d'intensifier dans leur propre intérêt leur campagne de recrutement.

*
**

Le compte rendu et les résolutions du Congrès de Montpellier seront publiés dans le prochain numéro.

*
**